secoure des victimes avec un bérolame au-dessus de tous éloges. »

On publie, aujourd'hui, une statistique des personnes que les sauveteurs italiens et étrangers ont pu arracher à la mort jusqu'à 4 janvier. Les Italiens ont sauvé 92.270 personnes (dont marins russes, 6.400; les marins anglais, 3.870; les marins français, pour vers russes, 1.600; pénomènes, sauvé 1.600 personnes, et les Allemands, 900 seulement.

Les survivants débarquent à Palerme

Palerme, 4 janvier.

Le steamer « Umberto » est arrivé avec 700 survivants, 150 blessés. D'autres blessés, très nombreux, continuent à arriver par les chemins de fer. Les authorités ont ajourné sine die « tous les cours, les écoles étant remplies de survivants du désastre.

Les pillards devant le Tribunal correctionnel

Rome, 4 janvier.

Deux sents pillards, arrêtés à Messine, seront jugés par un tribunal de guerre.

La solidarité nationale

Naples, 4 janvier.

Jamais parell élan de solidarité ne s'était vu jusqu'ici en Italie.

De toutes parts, les secours arrivent nombreux, et il n'est malheureux qui ne veuille contribuer, par son modeste cotisation, aux collectes faites pour les victimes de la Sicile et de la Calabre.

L'Europe entière n'est émue et les Italiens, que la générosité des étrangers stimulée, organisent des fêtes, envoient les bannières valides sur les lieux de la catastrophe, d'emplorent à soigner les blessés qui arrivent de jour en jour plus nombreux, et pleurent le grand deuil national.

On vend les bijoux

La marquise Giulia Filiasi a proposé à toutes les grandes dames de Naples de vendre quelques-uns de leurs joyaux pour en distribuer le profit de la vente aux affamés de Reggio et de Messine.

De son côté, un bijoutier de la ville s'est engagé à vendeller ses joyaux au prix coûtant, pour que les sommes réalisées atteignent le chiffre plus élevé et permettent de secourir un plus grand nombre de blessés.

Toutes les grandes familles napolitaines ont adhéré à la généreuse proposition de la marquise Giulia Filiasi.

Initiatives privées

Des équipes de secours se forment sur tous les points de l'Italie.

La Société de secours « Croix Fraternelle » enrégimente des jeunes gens dans toutes les villes et les conduit par groupes sur les lieux du cataclysme.

Le député Pantano et M. Dussale, sénateur, sont partis cette nuit pour Messine avec une ambulance complète, comprenant des équipes de brancardiers et d'infirmiers.

Des étudiants se sont joints à ces équipes, abandonnant leur cours pour soigner les blessés.

Le préfet de Catane annonce de son côté qu'on a commencé à établir des postes de secours à Messine même, où deux cents blessés sont déjà soignés.

A Pavie, le comité de la ville a décidé d'envoyer au plus tôt à Messine tout un wagon de produits pharmaceutiques et de colons hydrophiles.

A Spezia, trois cents lits ont été préparés et sont prêts à recevoir de nouveaux blessés.

Une cinquantaine de fonctionnaires royaux déjà à la retraite, ont demandé avec un bel élan d'abnégation, au ministère, de bien vouloir les comprendre dans les cadres des hommes envoyés sur les lieux du sinistre.

A Castanzaro, l'unique pharmacien de la ville a mis à la disposition du sénateur de Seta toute sa pharmacie et s'est engagé lui-même dans l'équipe de jeunes gens et d'étudiants qui est partie pour Messine.

Les journaux encouragent de tout leur pouvoir ces initiatives privées.

Un journal de Naples porte en manchette ces mots :

« Le plébiscite d'aujourd'hui apprendra au monde civilisé ce qu'est le cœur de la population italienne. Si vous ne pouvez donner qu'un sou, donnez-le et soyez fiers d'avoir accompli votre devoir. »

Un autre imprime cette devise :

« Si votre offrande vaus impose quelques privations, pensez à vos frères de Calabre et de Sicile qui sont privés de tout. Jamais votre argent n'aura été donné pour œuvre plus utile ! »

La générosité des artistes

Giovanni Grasso, directeur de la troupe sicilienne que les Napolitains ont applaudi l'an dernier, à Marigny, nous qu'il y donne quelques représentations, avec la tragédienne de talent « Alim Aguglia », vient d'interrompre une tournée qui faisait en Italie, pour se joindre avec sa troupe aux sauveteurs. »

Voici le télégramme qu'il a fait parvenir à Naples, hier :

« Je pars avec toute ma troupe pour Messine, afin de coopérer au sauvetage de nos frères. Je serai à Bologne le 10 janvier. — Giovanni Grasso. »

Une fête de gala

La Société internationale du théâtre organise pour le 15 janvier, au théâtre Costanzi, une soirée de gala exceptionnelle à laquelle prendront part les plus grands artistes italiens et les plus célèbres chefs d'orchestre.

Les artistes et les chefs d'orchestre étrangers seront également invités à prêter leur concours à cette fête au bénéfice des victimes de Sicile et de Calabre.

Les journaux italiens remercient la presse française

Rome, 4 janvier.

Les représentants des journaux italiens à Paris, réunis, ont voté à l'unanimité un ordre du jour exprimant aux syndicats de la presse parisienne et de la France tout entière leur très vive reconnaissance pour l'élan de solidarité de la presse française à l'occasion de la catastrophe de Calabre et de Sicile.

L'OUEST-ÉTAT

Paris, 4 janvier.

L'Etat a pris possession, le 3 janvier, des divers services de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest. M. Beaupy, directeur des services, accompagné des deux sous-directeurs, MM. Le Grain et Viennot, n'est rendu dans la matinée, au cabinet de M. de Lamarzelle, l'ex-directeur de la Compagnie de l'Ouest, où est en lieu la transmission des services. Mais en réalité, c'est seulement aujourd'hui 4 janvier, que M. Beaupy et les sous-directeurs se sont installés dans les bureaux de la rue de Rome.

Les ordres du jour qui ont été lancés, dans l'un, le directeur de la Compagnie de l'Ouest adresse à tout le personnel sa profonde reconnaissance pour le dévouement dont il a fait preuve. Le second, émané par la nouvelle direction, annonce la prise de possession des services par l'Etat.

Aucune modification, y est-il dit, n'est apportée, quant à présent, aux ordres, règlements, circulaires, instructions, avis, etc., de la compagnie.

Provisoirement et jusqu'à nouvel ordre, les fonctionnaires, agents et ouvriers du réseau de l'Ouest continueront leur service dans la situation où ils se trouvent actuellement, placés par les règlements ou les décisions de la compagnie. Aucune responsabilité ne doit être déplacée ou amoindrie.

Rien n'est donc changé jusqu'à présent, pas plus dans l'ordre administratif que dans les moyens d'exploitation. Les voyageurs ont d'ailleurs, qu'en s'en apercevoir. Depuis le 1er janvier, quelques trains du nouveau réseau de l'Etat ont eu autant de retard que pouvaient en avoir ceux de la Compagnie de l'Ouest. Même, à l'arrivée d'un train de banlieue à la gare Saint-Lazare, les voyageurs redemandaient en chœur — déjà ! — l'Ouest. Il paraît que l'Etat avait négligé de changer les bouillottes dans leurs compartiments.

Les employés eux-mêmes se montraient déjà quelque peu frondeurs. Sous les halls et le long des voies de la gare Saint-Lazare, ils s'abordaient en se demandant : « As-tu vu la casquette ? » On leur avait affirmé, en effet, que dès le 1er janvier, ou leur adviendrait des casquettes aux bandelettes brillantes en belles lettres d'argent, le mot : « Etat ». Et tous les employés arboraient encore les vieilles casquettes de l'Ouest.

Au demeurant, il ne s'agit là que de très menus incidents où s'exerce la verve gouailleuse des Parisiens. Rien de grave n'a marqué la prise de possession des services par l'Etat.

Les élections sénatoriales

YONNE

(2e tour)

MM. Cornet, député, rad. soc.	465	Elu.
Bernard, m. de Joigny, r. s.	312	
Villeram, dép., rad. soc.	214	
Baraque, m. d'Auxerre, r. s.	125	

BOUCHES-DU-RHONE

(2e tour)

MM. Antide Boyer, dép. soc. ind.	236	Elu.
Arnaud, pr. du Cons. gén. r.	191	

SEINE-INFERIEURE

(2e tour)

MM. Julien Goujon, anc. dép. prog.	700	Elu.
Raoul Ancel, cons. gén. cons.	775	Elu.
Bignon, dép. rép. de gauche.	657	
Cousstal, maire du Havre, dép. de gauche.	610	

DANS LE VAR

Une ovation à M. Clémenceau

Draguignan, 4 janvier.

Aussitôt après la proclamation du scrutin, M. Clémenceau, accompagné par la presque unanimité des électeurs sénatoriaux, s'est rendu au siège du comité radical et radical socialiste, où il a fait l'objet d'une longue ovation. Dans une courte allocution, fréquemment couverte par des applaudissements, le président du Conseil a remercié le corps électoral sénatorial du témoignage de confiance qu'il venait de lui accorder.

Ce que nous tâchons maintenant, a-t-il ajouté, ce n'est pas la victoire de telle ou telle personnalité, c'est la victoire d'une idée. Vous avez prouvé que, comme moi, vous voulez le triomphe de la République par la liberté et la justice sociale. Tous, nous voulons la paix au dehors et au dehors, la liberté par la paix et par la justice. Nous aurons et tissé, ai rancune. Aujourd'hui comme hier, nous ne connaissons pas d'ennemis dans le parti républicain ; ceux que nous avons vaincus, nous ne les considérons que comme des républicains.

Il me reste en grand devoir à remplir; j'essaierai d'être à la hauteur de la tâche que vous m'avez imposée. Je suis venu des coins de l'Atlantique vous demander un mandat que vous m'avez conservé sans hésitation ; mon cœur de républicain et de démocrate restera toujours avec vous. Après la victoire que cette journée consacre il nous faut nous préoccuper de luttes futures, des élections législatives prochaines. Je convie les républicains de la France entière à imiter les républicains du Var ; qu'ils s'unissent, afin d'assurer définitivement dans notre beau et grand pays une République de paix civile qui ne laisse pas de place aux révoltés. (Applaudissements prolongés).

M. Louis Martin, prenant ensuite la parole, a joint ses remerciements à ceux de M. Clémenceau.

Le président du Conseil (aujourd'hui très allégé) a quitté Draguignan à deux heures pour se rendre en automobile à Hyères, auprès de sa sœur, il prendre ce soir, à Toulon, le rapide pour rentrer à Paris.

STATISTIQUE

Sénateurs réélus — MM Paul Fleury docteur Lobbe, Poriquet (Nord), Boudenoot, Viseur, Ringot, Huguet (Nord); Gomot (Puy-de-Dôme), Galzagne (Basses-Pyrénées); Jean Dupuy, Pedebidou (Hautes-Pyrénées), Pams, Vinet (Pyrénées-Orientales); Philippe, Berger (Haut-Rhin); Edouard Millaud (Rhône), Félix Martin, Guillemaud, Richard, Magnin, Serrun (Saône-et-Loire), Couyba, Genoux (Haute-Saône); Cordelet, Le Chevalier d'Anjou-Maine-et-Loire); Lemarchandier de Gastelas (Sarthe); Perrier, Gravin (Savoie); César Duval (Haute-Savoie); Strauss, de Freycinet, Ranson, Mascuraud (Seine), Porter, Richard, Waddington, de Monfort (Seine-Inférieure); Rey (Seine-et-Marne); Poirson (Seine-et-Oise); Théodore Girard, Aguillon, Goirand (Deux-Sèvres); Gauvin (Somme), Sarrary (Tarn); Rolland (Tarn-et-Garonne); Clémenceau (Var); Guerin, Maurras (Vaucluse); Halgan, de Segrey, de Rosa (Vendée); Surreaux, Servant, Poulle (Vienne); Mélins (Vosges), Bienvenu-Martin (Yonne), Saint-Germain (Oran); docteur Reymond (Haute-Vienne); Barbier, Pourrier (Rhône), Vieu (Tarn), Bony Cisternes (Puy-de-Dôme).

Députés élus sénateurs — MM. Robot (Pas-de-Calais); Chambige, Sabatier (Pyrénées-Orientales); Jeanneney (Haute-Saône), Maujan (Seine); Gaston Menier (Seine-et-Marne); Armand (Seine-et-Oise); Rouat (Somme); Louis Martin (Var); d'Alsace, Henry Boucher (Vosges); Etienne Flandin (Indre); Pierre Baudin (Ain); Gabrielli (Corse); Gouzy (Tarn); Antide Boyer (Bouches-du-Rhône); Codet, Vochette (Haute-Vienne); Empereur (Savoie); Mercier (Haute-Savoie); Fouquet (Somme); Carnot (Yonne).

Nouveaux élus n'ayant jamais été sénateurs ni députés — MM. C. de Selves (Tarn-et-Garonne); Vermorel, Pontille, Fournajac (Rhône); Fiaux (Seine-et-Marne); Raynaud (Var); Faisans (Basses-Pyrénées); Raoul Ancel (Seine-Inférieure).

Anciens députés élus sénateurs. — MM. Ferdinand Dreyfus (Seine-et-Oise); Peraldi (Corse); Julien Goujon (Seine-Inférieure).

Anciens sénateurs élus sénateurs. — MM. Pauliat (Loir); Maguenhan (Somme).

Sénateurs décédés. — MM. Pochon (Ain); Béral (Loir); Baulins (Pas-de-Calais); Belaille (Puy-de-Dôme); Hauton (Basses-Pyrénées); Emmanuel Arène et Rene (Corse); Leydet (Bouches-du-Rhône).

Sénateurs qui ne se représentaient pas. — MM. Chabert (Tarn-et-Garonne); Bazérie (Puy-de-Dôme); Bouthier (Rhône); Reperant (Rhône), Raspal (Seine-Inférieure); Raquet et Froment (Somme); de Poulevoy et Parisot (Vosges); Bézine (Yonne); Gauthier (Haute-Savoie).

Sénateurs battus. — MM. Méric et Sigalier (Var); Godin (Indre); Fleury-Ravarin (Rhône); Gourju (Rhône); Prévet et Fergeaud de Rougemont (Seine-et-Marne); Bernot (Somme); Tessereau de Bort et Gothron (Haute-Vienne); Forest (Savoie), Gervais (Seine-Inférieure); Boulerian (Tarn).

Sénateurs battus. — MM. Cazbet (Orne); Bourrat (Pyrénées-Orientales); Schneider (Haut-Rhin); Aynard (Rhône); Abel Bernard (Vaucluse); Guillemaut (Vienne); Michel (Vienne); Fleurent (Vaucluse); Cornet (Oise); Cazeneuve, Vion (Somme); Bouvard, Tourgent (Haute-Vienne); Bignon (Seine-Inférieure); Delahaye (Seine-Inférieure); Chancrier (Puy-de-Dôme).

Anciens députés battus. — MM. Edmond Blanc (Basses-Pyrénées); Dutey (Seine-et-Marne); Proust (Nièvre).

PAGES LITTÉRAIRES

DEUX ENNEMIS

PAR

Auguste FAURE

I

Ils se bousaient cordialement les deux comédiens Paul Réville et Jean Vernier.

Par une sorte de fatalité, dès qu'un de ces deux ennemis irréconciliables devait créer ou reprendre un rôle, on était sûr de voir le nom de son adversaire flamboyer en vedette, à côté du sien, sur l'affiche du même théâtre : la hasard a de ces singuliers entêtements.

C'étaient tous deux des artistes de valeur. Réville était irrésistible dans les beaux rôles de Molière, dont il avait la prestance jadis aimée du boulevard. Vernier, lui, était le traître personnifié. Le reptile cruel et impatient que Réville écrasait rageusement tous les soirs vers minuit, sous la botte justicière. Et Dieu sait avec quelle conviction !

Dans leur mutuel désir de s'anéantir l'un l'autre, ils atteignaient parfois de sublimes hauteurs. On les avait vus tous deux, à l'Odéon : Réville, sous le rouge livrée de Ruy-Blas, Vernier, sous le maillot castillan de Don Salluste, emportant le foule haletante dans les larges envolées des sombres drames de l'Ambigu et de la Porte-St-Martin. Ils avaient repris ensemble : « La Tour de Nesle » (Burridan et Gaucher d'Aulnay), le « Bossu » (Lagardère et Philippe de Gonzague), « Patrie ! » (Carlos et le duc d'Alba), accolés l'un à l'autre, toujours unis dans la même ovation d'un public en délire, toujours grands artistes, de cette vieille et rude école de nos pères, laissant sur tous les rôles qu'ils abordaient l'empreinte de leur griffe lionne.

Ils ne se parlaient qu'au feu de la rampe et pendant le long travail des répétitions, crainaient consciencieusement leur personnage, entrant dans la peau de leur « bonhomme », quand leur scène arrivait, se faisant avec des airs de grands d'Espagne, tiraient tous deux valoir avec un art infini, sous l'œil des camarades émerveillés, les ressources de leur prodigieux talent.

Ils ne se tenaient jamais tenant la rampe et en étaient arrivés à professer réciproquement, dans la vie réelle, leur antagonisme de théâtre.

Dans les cercles de comédiens, parlait-on de Vernier devant Réville, celui-ci se contentait de jeter dans la conversation de vocable de « gobelin » accompagné d'un dédaigneux haussement d'épaules. Quant à Vernier, l'épithète de « pire » lui suffisait pour juger son camarade. Il prononçait ce mot avec une incommensurable joufissance. Il le prononçait à la façon des élèves du Conservatoire, ouvrant une bouche en accent circonflexe et faisant vibrer l' « r »... Un pi-rrre !!!

Réville était veuf, Vernier était célibataire.

Sa femme de Réville, morte de phtisie à trente ans, lui avait laissé une petite fille adorable, véritable miniature de Greuze.

Quand l'ours Vernier voyait passer sur le boulevard son rival donnant la main à sa fillette, il éprouvait comme une émotion indéfinissable et sacrilège : il lui semblait que en féroce haine s'amollissait !

— A-t-il de la veine ! grommelait-il de sa voix caverneuse.

Et il suivait d'un œil d'envie l'heureux père qui, fier de sa charmante poupée, l'emmenait grignoter un gâteau chez un pâtissier du boulevard.

II

La Porte Saint-Martin représentait les « Mystères de Paris » avec Réville et Vernier (Rodolphe et le maître d'école).

Vernier revoit de page devant la perspective de ce fameux rôle de « repoussoir ». Une mauvaise bingue du directeur ! Il n'y aurait pas assez de fragments de choux sur le carreau des halles pour solder la casquette de loutre de l'harmonie « tombour » du quartier Mouffetard. Et pendant ce temps, Réville étalerait ses grâces sous les lorgnettes des belles femmes ; en robe de chambre à cordelière d'or, il chatierait le monstre aux applaudissements frénétiques de « paradis ».

Rivière

Les répétitions avaient amené Vernier au paroxysme de l'humaine hirsute, quand tout à-coup, grosse nouvelle : Réville venait de tomber malade ; un courant d'air entre deux portantes, et une pleurésie le clouait sur le dos dans une petite chambre de la Maison municipale de santé.

On le fit remplacer par une « doublure », mais, chose étrange, chacun s'attendait à ce que Vernier exultât de joie, ne lui bien étonné de le voir plus taciturne qu'à l'ordinaire. Le public lui-même s'aperçut d'un changement bizarre ; il y avait maintenant dans la jeu de Vernier de singulières défaillances. L'ogre lui manquait. — Lautre qui, éperonnant sa jalousie, l'écrasant de ses aire de seigneur, faisait jollir cette flamme sombre eudormie insinuant dans le cœur du vieux traître démoniaque.

La critique elle-même constata ce « decrescendo ». Qu'y avait-il donc ? Les commentaires allaient leur train quand on apprit que Réville était au plus mal et que, surprise pyramidale ! Vernier allait rendre visite à son camarade.

C'était bien vrai ! A une heure de l'après-midi, un mercredi, Vernier sonnait d'une main fiévreuse à la porte de la Maison de Santé. Réville sommeillait les yeux demi-clos, de ce sobit sommeil qui entendrait le battement des ailes d'un papillon. Percevant un grouillement de bottines dans la chambre, il leva ca pauvre tête amaigrie par la souffrance et, aperçevant Vernier :

— « C'est lui, dit-il, je l'attendais !... »

Le larouche traître tomba plutôt qu'il ne s'assit sur une chaise qu'on avait du nombreuse et, de sa voix tonitruante :

— Allons, dit l'autre, embrasse-moi ! »

Quelle bonne accolade ! Trente ans de haine se fondaient dans cette suprême étreinte. Ils restaient là, se regardant non plus en chiens de faïence, mais avec de bons yeux attendris où perlaient cette fois des larmes, de vraies, non plus des larmes de théâtre ! Réville s'était accoudé sur son lit et disait :

— « Si je savais comme tu me fais plaisir, car enfin, après ma fille n'étale-tu pas toute ma vie ? Hein ! te rappelles-tu « Ruy-Blas ? » « J'ai l'habit d'un laquais et vous en avez l'âme ! » Et dire que tout cela est tel ! Vous vieux ! je l'ai enterré bien des fois pour la frime, tandis que tu vas m'enterrer pour de bon ! »

Et comme Vernier esquissait un geste de dénégation :

« Ne remue pas, l'affaire est dans le sac... Un peu plus tôt, un peu plus tard ! Mais je mourrai content de t'avoir vu pleurer après de moi... »

Une toux violente l'interrompit. Une écume rougeâtre lui montait aux lèvres. Il reprit :

— « Content n'est pas le mot, car je laisse ma pauvre Cécile ! Cela me fend le cœur, vois-tu, de me dire que je ne sentirai plus ce petit bras autour de mon cou... que je ne pourrai plus baiser comme au fou les boucles d'or de ses cheveux. Et puis, moi parti, la pauvre mignonne !... Ah ! mon Dieu ! mon Dieu ! »

Des sanglots lui tenaillaient la gorge, étouffant, quand Vernier lui dit :

— « Eh bien ! et moi ? »

— « Comment ! tu voudrais... »

— « Réville, mon vieux Réville ! je suis seul, tout seul, je n'ai personne à aimer... Donne-moi ton enfant. Je lui servirai de père, et sois tranquille, elle ne manquera de rien, la chérie... Va, sur l'honneur, sur nos triomphes d'autrefois, je te promets de le rendre heureuse. J'ai de la fortune, plus qu'il n'en faut pour nourrir ce petit oiseau qui viendra becqueter à ma table. Je lui apprendrai à le pleurer, à redire ton nom... Enfin, je ne sais pas mot ! Je ne peux l'en dire davantage. As-tu confiance en moi ?... Eh bien! la main, vieux frère, c'est convenu ! »

— « Sacredieu ! dit Réville, radieux à travers ses larmes ,en vrilla du mélodrame et au cadeleur ! »

Le lendemain, Réville était mort.

III

Parisiens, mes amis, si jamais par un jour de soleil, vous allez flâner dans la allées du cimetière Montparnasse, vous rencontrerez, prisant sur une tombe décorée, un grand vieillard appuyé au bras d'une adorable créature : c'est Vernier, qui a tenu son serment et qui vient, avec Cécile, jeter des roses à l'endroit où dort son irréconciliable ennemi.

POLITIQUE RÉGIONALE

Les élections sénatoriales du Pas-de-Calais

LES ÉLUS

M. BOUDENOOT

Né à Fruges, le 2 mai 1835, M. Louis Boudenoot entra à l'Ecole Polytechnique avec le numéro 6, à l'Ecole des Mines avec le numéro 2, et se fit ensuite recevoir licencié en droit. Il s'était déjà fait une solide réputation dans les milieux littéraires et scientifiques, lorsqu'en 1865 il emporta d'assaut, peut-on dire, le siège de conseiller général du canton de Fruges. Tout de suite, il fait montre de l'activité dont il n'a cessé, depuis lors de donner tant de preuves, il s'intéresse à toutes les questions économiques et politiques, dote le département d'un premier réseau de voies ferrées d'intérêt local, et, le 22 septembre 1869, il enlève de haute lutte l'arrondissement de Montreuil à M. de Lhomel par 9163 voix contre 8316.

Enfin, à la mort de M. Leroy qui avait remplacé M. Déprez au Sénat, il est adopté comme candidat par l'arrondissement de Béthune et élu sénateur, le 3 novembre 1901, par 1685 voix sur 1847 inscrits et 1827 votants.

A la Chambre, M. Boudenoot avait joué un rôle très important. Elu cinq fois membre de la Commission du budget, il avait rempli avec éclat les fonctions si difficiles de rapporteur général et avait pris part à de nombreuses discussions sur les sujets les plus divers et les plus considérables. On lui doit, en outre, la loi sur la revision du cadastre, dite loi Boudenoot ; la réforme de la télégraphie militaire, etc., etc.

Au Sénat, M. Boudenoot s'est fait une place plus large encore, et en très peu de temps, et, nommé membre des Commissions de la marine marchande, de l'armée, des chemins de fer, de la durée du travail dans les mines, des finances, il a été choisi pour faire les rapports sur les protectorats, sur les services pénitentiaires et les finances. Comme rapporteur de la loi sur la durée du travail dans les mines, il a tâché adapter par le Sénat, à la suite d'un important discours qui a entraîné le vote de l'Assemblée le principe de la journée de huit heures.

Il est intervenu plusieurs fois dans les débats sur la Séparation, sur la loi de deux ans et sa proposition tendant à atténuer la crise de l'avancement et à rajeunir les cadres supérieurs de l'armée a été adoptée le 3 décembre 1908 par le Sénat.

M. Boudenoot a fait partie de diverses commissions extraparlementaires, monopole de l'alcool ; décentralisation ; cadastre ; répartition de crédits alloués aux sociétés coopératives ouvrières ; câbles ; la réforme de comptabilité matières au ministère de la guerre ; comité consultatif de la navigation intérieure et des ports ; commission d'étude du régime des alcools, vins et apéritifs ; conseil supérieur des prisons ; commission supérieure des bâtiments civils et des palais nationaux ; commission des examens des traitements du personnel enseignant ; commission des améliorations agricoles, etc.

M. Boudenoot a été choisi pour présider, en 1900, le Congrès international de la propriété foncière ; en 1904, le quatrième Congrès national de tous les syndicats agricoles de France et en 1906 la classe des mines à l'Exposition de Liège.

M. HUGUET

Le doyen des sénateurs du Pas-de-Calais — et de la plupart des départements — est né à Boulogne le 21 décembre 1822 ; il a donc 86 ans sonnés ; mais sa verdeur est proverbiale.

Il a été, en 1876, le premier républicain du Pas-de-Calais élu au Sénat, et il n'a cessé d'y siéger depuis.

M. Huguet s'est toujours efforcé de concilier les intérêts des ports rivaux de Boulogne et de Calais qui se trouvent dans le même arrondissement et il s'est acquitté avec adresse de cette tâche parfois délicate.

Ancien maire de Boulogne, M. Huguet est membre du Conseil supérieur de la marine marchande, du Comité consultatif des chemins de fer, etc.

M. RINGOT

M. Ringot est né à Marck le 7 mars 1838, il a donc 70 ans passés.

Avoué près le tribunal civil de Saint-Omer depuis 1865, le libéralisme et la modération de son caractère lui avaient acquis de longue date les sympathies de ses concitoyens qui, dès 1871, lui confiaient le mandat de conseiller municipal. Adjoint en 1875, il fut élu en 1885 maire de Saint-Omer, fonctions qu'il exerce encore aujourd'hui, soit depuis 24 ans.

Porté sur la liste républicaine du Pas-de-Calais aux élections législatives de 1885, il échoua avec toute la liste.

M. Ringot fait partie du Conseil général du Pas-de-Calais depuis 1889 ; il est chevalier de la Légion d'honneur et officier de l'Instruction publique.

Quand le décès de M. Lelannier, sénateur inamovible, laissa un siège vacant au Sénat, le sort l'attribua au département du Pas-de-Calais, M. Ringot se présenta et lui fut sénateur à la presque unanimité des suffrages (1540 voix sur 1761 votants), le 15 mai 1892. En 1900, il fut réélu par 1128 voix.

M. VISEUR

M. Jules Viseur né à Vis-en-Artois, en 1836, appartient à une famille de cultivateurs.

Bière de l'Ecole vétérinaire de Lyon, il vint se fixer dans son pays d'origine et s'y fit remarquer par ses travaux qui lui valurent le secrétariat de la Société de médecine vétérinaire du Nord et du Pas-de-Calais, de la Société centrale d'Agriculture et du Conseil départemental d'hygiène et de salubrité.

Dès 1873, il fit, dans une lecture à l'Académie de médecine, la première démonstration de la transmissibilité de la tuberculose aux carnivores par les voies digestives. Ses études de la morve chez l'homme sur les péripneumonies, sur la clavelée, etc., furent remarquées. On lui doit une « histoire du cheval boulonnais » qui est un véritable monument à la gloire de l'élevage dans notre région, dont il est le défenseur attitré.

Le 1er janvier 1882, sous le ministère Gambetta, M. Viseur était nommé chevalier de la Légion d'honneur, pour services exceptionnels dans les épizooties.

L'empire, qui en lui un ardent adversaire. En 1863, lors de l'élection Picron, qu'il soutenait contre M. Pichon maire d'Arras, candidat officiel, il fut arrêté au moment par la gendarmerie à la suite d'une propagande très vive dans le canton de Vitry. Au plébiscite, il fut l'un des sept signataires, responsables devant le préfet, qui organisèrent une réunion publique à Arras pour faire voter non.

M. Viseur était vétérinaire départemental quand, à la suite du décès du Camescasse, le département du Pas-de-Calais l'envoya siéger au Luxembourg, par 1009 voix le 1er août 1897. Il fut réélu en 1900 avec 1189 suffrages.

M. RIBOT

M. Ribot — que le Congrès de Montreuil a désigné pour succéder à M. Boulliez — est né à Saint-Omer, le 7 février 1842. Il n'a donc pas tout à fait 66 ans.

Il débuta dans les fonctions publiques comme magistrat, lui secrétaire-général du ministère de la Justice occupé par le Dufaure, et à la chute du cabinet, refusa le poste de Procureur de la République à Paris pour reprendre sa robe d'avocat.

Après le 16 mai, en 1878, M. Dassaussey, réactionnaire (père du député actuel) ayant été invalidé, M. Ribot lut contre lui, dans la deuxième circonscription de Boulogne, le candidat des républicains, et le battit. Ce fut son entrée dans la vie politique.

En 1885, M. Ribot fut battu avec toute la liste républicaine par la liste de l'Union conservatrice, mais en 1889, à la suite de la mort de M. Adam, il fut élu comme conservateur par 125.000 voix, son succès préludant aux victoires républicaines qui rachèteront la défaite de 1885.

Le 22 septembre 1889, M. Ribot fut élu député de Saint-Omer contre M. Lefebvre du Prey, monarchiste.

Plusieurs fois ministre ou président du Conseil, on doit à M. Ribot, comme ministre des affaires étrangères, la conclusion de l'alliance franco-russe qui a consacré le relèvement définitif de la France, et il a fait monter, au ministère des Finances des plus hautes capacités. On ne saurait oublier non plus que les Cabinets qu'il a formés étaient des cabinets de concentration républicaine.

En 1908, M. Ribot fit, à Arras, à l'approche des élections générales, un grand discours-programme qui fut commenté comme la critique la plus serrée de la politique du ministère Méline.

Depuis cette époque, M. Ribot n'a cessé de jouer, à la Chambre, un rôle des plus marquants et, s'il n'a pas accédé aux cabinets Waldeck-Rousseau et Combes, il ne s'est réhaussé jamais complètement séparé des républicains. On l'a vu ainsi ferme contre le nationalisme qu'il l'avait été contre le boulangisme.

M. Ribot siégera au Sénat au groupe de l'Union républicaine, à la place qu'occupait M. Boulliez.

M. Ribot fut élu : en 1903 membre de l'Académie des Sciences morales et politiques et, en 1905, membre de l'Académie Française.

REMERCIEMENTS

MM. les sénateurs du Pas-de-Calais adressent à leurs électeurs les remerciements suivants :

A Messieurs les délégués sénatoriaux du Pas-de-Calais

Arras, le 3 janvier 1909.

Par une imposante majorité d'union républicaine, dépassant de plus de cinq cents voix les chiffres qui nous étaient nécessaires pour être élus, vous avez affirmé hautement votre confiance dans notre patriotisme, comme dans notre inaltérable dévouement à nos concitoyens, aux grands intérêts agricoles, commerciaux, industriels, que nous pouvons avoir à défendre, et à la République laïque et démocratique.

Nous vous en remercions très cordialement.

MM. L. Boudenoot, A. Huguet, A. Ribot, F. Ringot, J. Viseur.

LA RÉGION

A DEULÉMONT

70,000 francs de contrebande

SAISIS DANS UN BATEAU

Deux préposés des douanes, Chaudron et Degroote ont saisi, à l'Echise, un bateau chargé de 1 500 kilos de tabacs, de cigares, ainsi que d'un important lot d'étoffes et de lunettes, le tout dissimulé dans de l'orge.

La valeur de la prise atteint soixante-dix mille francs.

La tentative de meurtre

SUR LE GARDE DE FONTAINE-AU-PIRE

Interview de la victime

Nous avons relaté hier, brièvement, la tentative de agression dont lui victime le garde de Fontaine-au-Pire, Ghislain Molet, sérieusement d'un coup de hache sur le seuil de sa porte.

Ainsi que nous l'avons dit, Molet qui a reçu les soins empressés du docteur Bricout, de Beauvois, est actuellement dans un état satisfaisant. Aussi sommes-nous allés à Fontaine-au-Pire l'interview et entendre de sa bouche le récit de l'attentat dont il lui victime.

Le théâtre du crime

Le garde Molet, qui est père de cinq enfants, habite avec sa femme et sa petite famille une coquette maison située au fond d'un cul-de-sac dénommé ruelle Boghin.

Le logis du garde est sur la gauche la dernier de la ruelle : il est au peu isolé des autres demeures et tout de suite après s'étendent des champs à perte de vue.

C'est grâce à cet isolement que l'agresseur a pu perpétrer son acte odieux et fuir encore les gens que personne ne le rencontre.

Interview de la victime

Lorsque nous pénétrons dans le logis du garde, ce dernier est couché dans un lit blanc, la tête entourée de bandes de toiles. Mme Molet est près du lit, attentive, empressée, prodiguant des soins dévoués à son mari. La nuit n'a pas été bonne pour le blessé qui est la fièvre et le délire. Le garde se soulève sur ses oreillers pour nous tendre la main et nous souhaiter la bienvenue. Nous lui demandons de nous conter son agression et il s'exécute aussitôt tout en caressant la chevelure de son dernier né, un bambin de deux ans et demi, qui, à l'aide d'une chaise, a escaladé le lit et est venu se placer à côté de son père :

« J'étais revenu, nous dit le garde, de ma journée, vers cinq heures du soir, avec l'intention d'allumer du feu dans la maison pour ma femme et mes enfants qui étaient partis à Estourmel depuis le 1er janvier, souhaiter la bonne année à des parents et dans valeurs revenir le soir. Comme il faisait déjà sombre, j'allumai la lampe, mais j'oubliai de mettre les stores aux fenêtres, ainsi que je le faisais à l'ordinaire. Mon agresseur, qui devait alors embusqué dans ma cour, occlase, pouvait donc suivre mes allées et venues à travers la maison. C'est ce qui explique qu'il ait trouvé juste à point pour m'accommoder à ma porte.

« A un moment donné, je voulus me rendre au clapier, situé dans la cour, pour donner à manger à mes lapins. J'étais au-dehors. Je sortis donc de ma chambre et j'ouvris la porte de la rue. Celle-ci était à peine entrebâillée que je recevais un coup formidable sur le sommet du crâne. Je tourbillonnai sous moi-même et m'affalai sur la face dans le corridor. Je perdis connaissance et ce n'est qu'au bout d'un quart d'heure que je revins à moi et pus me traîner chez le plus proche voisin. Ce dernier fit appeler le docteur Bricout qui accourut en visite chez un malade aux environs. Le médecin me prodigua des soins empressés et comme ma femme était de retour, on m'aida à retourner chez moi où je m'alitai.

« Je ne me connais pas d'ennemi, ajouta le garde Molet, et je n'ai aucun soupçon sur le misérable qui a ainsi tenté de ravir un père à ses enfants. »

Entre-temps, des habitants de Fontaine-au-Pire, des amis de la victime, venaient apporter au garde leurs soubaits de prompt rétablissement et leur opinion de la tête à ses dernières déclarations. Si l'odieux misérable était connu de tous ces braves gens, il passerait un mauvais quart d'heure.

L'enquête

Le maréchal de logis Jacquemin, de la brigade de Caudry, a commencé une active enquête. De diverses constatations, il résulte que l'individu a frappé le garde avec une hachette à fendre le bois, mais dont le dit n'était guère aiguisé. En effet, un coup porté pourtant avec force, n'a entamé, sur le côté gauche de la tête, que le cuir chevelu, sur une longueur de 15 centimètres environ, sans atteindre la boîte crânienne. C'est à cette circonstance que Molet a dû ne pas être tué sur le coup.

Il est ensuite établi que cet individu devait être grand de taille, car, lorsqu'il frappa Molet, ce dernier se trouvait encore dans son corridor qui est arrêtée de deux marches du sol de la cour. En admettant que l'agresseur se trouvât posté sur la première marche, il devait cependant être plus grand que la victime pour l'atteindre au sommet de la tête d'ailleurs, les empreintes de pas relevées dans la neige sont grandes et larges ce qui vient appuyer cette hypothèse.

Cette agression a produit une pénible émotion dans le canton où Molet est garde depuis 12 ans et où il a acquis l'estime de la population.

Le garde n'a pu donner aucun détail sur son agresseur qu'il n'a même pas aperçu tant le coup fut porté avec promptitude.

LE CRIME DE LOUVROIL

Arrestation de l'assassin à Liège

Charles Janssens, 27 ans, qui tua à coups de couteau son amie, Marie-Eugénie Delattre, 27 ans, lainecière, a été arrêté vendredi, à Liège. Son extradition va probablement être demandée par la justice française.

CHOCOLAT DELESPAUL-HAVET
UNIVERSELLEMENT LE MEILL